

# **avril 2016 - Conseil économique et social - 49ème Commission Population et Développement - Intervention de la France**

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs,

La France se félicite de la tenue de cette 49e session de la commission sur la population et le développement, ayant pour thématique principale *Enrichir les données démographiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015*.

Je souhaiterais tout d'abord remercier le bureau de la Commission, la division de la population du département des affaires économiques et sociales ainsi que le Fonds des Nations unies pour la population, pour la diligence et l'efficacité des travaux préparatoire à cette session.

L'engagement continu de la France pour atteindre les objectifs du programme d'action du Caire est connu. Cet agenda repose sur des principes qui sont aussi ceux de la France : la non-discrimination, l'égalité entre les femmes et les hommes, et les droits des femmes. Ces principes sont aussi présents dans ses conférences régionales et les documents de revue.

L'agenda du Caire est indispensable pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les Objectifs du développement durable remplacent les données démographiques, qui sont nécessaires afin d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda du Caire, au cœur de l'agenda du développement.

L'accès à des données et à des analyses fiables permet aux gouvernements et à tous les acteurs concernés de mieux cibler leurs actions. Le recueil de données démographiques permet aussi de donner à tous une identité juridique, grâce à l'enregistrement des naissances, et de connaître le taux de décès maternel ainsi que le taux d'accès aux soins de santé sexuelle et procréative. Ces données doivent être utilisées dans le but ultime de réduire les inégalités et de renforcer les droits.

## *Les données démographiques en France*

En France, l'utilisation des données démographiques est multiple. Elles apportent un éclairage sur les inégalités au moment de la retraite et pour les générations actuellement en âge de travailler, la répartition des tâches domestiques entre les hommes et les femmes et les bénéficiaires du complément de libre choix d'activité. Les indicateurs démographiques sont calculés à partir des statistiques de l'état civil et des estimations de population. Les données mettent ainsi en évidence, selon les thèmes, la persistance ou la réduction des inégalités.

Ces données nous informent qu'en 2014, les mariages de couples de même sexe ont représenté 4% du total des unions en France. En effet, la loi de 2013 a ouvert de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession, au nom des principes d'égalité et de partage des libertés. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes renforce le droit à l'avortement en France et sanctionne toute entrave à l'information à ce sujet.

Les données démographiques nous informent également que les femmes sont plus souvent victimes de violence physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint, et que le montant des retraites versées aux femmes est en moyenne 37% moins élevé que pour les hommes. Ce sont des sujets essentiels et nous travaillons pour remédier à ces inégalités.

L'action de la France sur les enjeux de population, de santé et droits sexuels et reproductifs s'inspire du mouvement porté par la société civile française. Les associations restent très mobilisées et les autorités françaises poursuivent avec elles un dialogue riche et constructif.

## *Les enjeux au niveau international*

Au niveau global, les données démographiques révèlent que l'engagement en faveur de l'égalité entre les sexes et la non-discrimination est aujourd'hui loin d'être universel.

Dans le monde, les violations des droits fondamentaux demeurent hélas très répandues. Nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de garantir aux personnes, et en particulier aux femmes et aux jeunes, les moyens de faire des choix libres et éclairés quant à leur vie sexuelle, affective et reproductive et d'avoir accès aux informations

et à des services abordables, adaptés et de qualité. Nous devons mettre en œuvre des stratégies efficaces en faveur de l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes, dont les mariages précoces et forcés et les mutilations sexuelles féminines.

Nous devons améliorer les lois afin de garantir la santé et les droits reproductifs pour tous. Nous devons également concentrer davantage notre action sur les interventions dont le rapport coût-efficacité est le plus élevé comme l'ensemble des informations, produits et services de santé sexuelle et reproductive pour les jeunes.

La France se fixe comme objectif de renforcer les cadres normatifs en matière des droits sexuels et reproductifs. Elle place l'accès aux méthodes modernes de contraception, et la santé reproductive des adolescents et des jeunes comme objectifs prioritaires.

Consciente de l'importance de données démographiques pour l'accès aux droits, la France soutient dans son action de développement des programmes de renforcement de systèmes d'état civil, première étape dans le recueil de données démographiques.

Les données démographiques sont indispensables pour toute action mise en œuvre dans le cadre du programme d'action du Caire et de l'Agenda pour le développement durable. Comme elle l'a récemment réaffirmé ici-même, lors de la 60<sup>ième</sup> Commission de la Condition de la Femme, la France est très attachée aux grands programmes d'action des Conférences du Caire et de Pékin. Elle continuera à défendre l'urgence de reconnaître et de garantir l'accès universel des femmes – et des hommes - à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, comme condition de l'autonomie et du développement.

Je vous remercie.